

ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Stationnement et circulation rue de Moulins à Haut-le-Wastia.
Organisation de la kermesse, du 20 au 25 juillet 2023.



Le Collège Communal,

- Attendu que le Comité des Jeunes HLW asbl organise sa traditionnelle kermesse, les 21,22,23 et 24 juillet prochains ;
- Attendu que cette année, toutes les manifestations se dérouleront sur et au départ de l'aire de repos de Berdinsart à Haut-le-Wastia ;
- Attendu qu'il y a lieu et nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de ces différents événements et d'assurer la sécurité des participants d'autre part ;
- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC ;

ORDONNE :

Art.1°: Du jeudi 20 juillet 2023, 09hrs jusqu'au mardi 25 juillet 2023, 09hrs, le stationnement des véhicules est strictement interdit rue de Moulins à Haut-le-Wastia. La circulation des véhicules sera quant à elle uniquement autorisée pour les riverains et les véhicules de secours.

Art.2°: La mesure sera matérialisée par le placement d'une signalisation conforme.

Responsable de l'organisation et de la signalisation : Mr Damien ROLAND : 0472/04.28.08.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: Copies de la Présente sont adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police de DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au Mémorial Administratif à Namur, ainsi qu'au Comité des Jeunes HLW ASBL.

Anhée, le 29/06/2023.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Luc Piette.

PUBLICATION : Le Bourgmestre certifie que l'Ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 30/06/2023.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.